Image not found or type unknown

URGENT,mariée et trahi qui n'a qu'un visa long séjour

Par **sissi10000**, le **31/12/2008** à **14:33**

Bonjour,

j'ai besoin d'aide pour une cousine qui est dans une situation délicate, et ça m'inquiète elle est au bord de la dépression.
la cousine s'est marié avec un homme français, et elle est venu d'algérie, il y a 2 mois.
Le problème est que depuis le début, ils lui ont caché des choses, le pire est que son mari est attardé mental, elle a vu sa carte d'handicapé. Il est sous tutelle.
Sa mère l'aurait marié pour avoir une bonne à la maison, puisque la femme vit avec son mari chez sa belle mère.
Maintenant, sa belle-mère l'a harcèle et la menace de la renvoyer en algérie.
Son mari n'étant pas normal prend la défense de sa mère et raconte tout à sa mère.
La femme est enceinte, et elle a peur de partir car elle n'a pas de papiers à part son visa long séjour.
Elle est vraiment pas bien et au jour d'aujourd'hui personne ne lui parle, elle se retrouve seule dans sa chambre, son mari ne lui parle plus.
Elle a été trahi depuis le début, c'était un mariage manigancé depuis le début et le but de la belle-mère était de ramener une femme pour qu'elle soit à ses ordres.
Elle vit vraiment un enfer, comment peut elle faire pour sortir de sa situation, et risque elle de ne pas avoir sa régularisation si elle part?
MERCI, pour vos réponses
Modifier/Supprimer le message

Par **jeetendra**, le **31/12/2008** à **21:48**

bonsoir, lisez dans mon blog, l'article sur l'admission au séjour, bonne fête de fin d'année, cordialement

Par **sissi10000**, le **31/12/2008** à **22:32**

bonsoir,

je vous remercie de votre réponse, si j'ai bien compris,elle devrait être régularisée si elle a un

enfant né en france, cependant est ce qu'elle doit attendre qu'il naisse ou peut elle avoir un autre recours

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **01/01/2009** à **09:37**

bonjour, mes meilleurs vœux pour 2009, normalement après la première année du mariage elle pourra recevoir une carte de résident comme elle est Algérienne, prenez contact avec le gisti, la cimade, elle n'a pas à subir de violences (physique ou morale) venant de son mari ou de son entourage, courage à vous, cordialement

Par **sissi10000**, le **01/01/2009** à **12:17**

bonjour,

bonne année à vous aussi et santé.
apparemment elle ne subit pas de violences physique mais c'est plutot
moral.
Merci pour votre conseil

Par **sissi10000**, le **01/01/2009** à **19:22**

Bonsoir,

pouvez vous me dire s'il est possible de faire un transfert de dossier d'une préfecture à une autre?

Nous n'habitons pas la même ville,elle ne connait personne là bas qui peut l'aider dans ses démarches car elle ne parle pas bien le français.
Elle aurait donc besoin de quelqu'un pour expliquer son cas à une assistante sociale ou autre.

merci pour vos précieux renseignements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés